



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 41

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 300 et 210.

M^{me} BLADY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi constituant en corporation le Jewish Child and Family Service/The Jewish Child and Family Service Incorporation Act*.

Il s'élève un débat.

M^{mes} BLADY et STEFANSON, M. GERRARD, M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que M^{me} MITCHELSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. SMOOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*.

Il s'élève un débat.

M. SMOOK, M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. GRAYDON et JHA interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition portant sur la prévention de l'intimidation sera examinée le mardi 5 juin 2012.

M. CALDWELL présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Soins de santé à Brandon

Attendu :

que les soins de santé sont une priorité pour tous les Manitobains;

que l'accès en temps opportun à des soins de santé de qualité est essentiel pour la prospérité et la productivité continues des Manitobains;

que Brandon est la deuxième zone urbaine la plus peuplée du Manitoba;

que pendant les années 90, les familles de Brandon se sont inquiétées lorsque le financement octroyé aux soins de santé a été réduit de 6 millions de dollars et que les promesses visant la reconstruction de l'hôpital de Brandon n'ont pas été respectées;

que depuis 1999, le gouvernement provincial s'est engagé à améliorer l'accès aux soins de santé à Brandon, notamment en investissant plus de 100 millions de dollars pour la construction d'infrastructures de santé;

que ce montant comprend l'investissement de plus de 60 millions de dollars consacrés à la reconstruction de l'Office régional de la santé de Brandon;

qu'en 2011, le gouvernement provincial a ouvert à Brandon le nouveau centre de cancérologie de l'Ouest du Manitoba au coût de 24 millions de dollars dans le but de faciliter l'accès des résidents de l'Ouest du Manitoba à des soins de haute technologie contre le cancer, y compris la radiothérapie;

qu'en 2011, le gouvernement provincial a officiellement ouvert le projet d'élargissement du laboratoire Westman au coût de 12,2 millions de dollars, lequel fournit des services de laboratoire étendus dont bénéficient le centre de santé, les cliniques médicales, les maisons de retraite et les autres centres de service de santé au sein de l'Office régional de la santé de Brandon;

que le budget de 2012 prévoit du financement pour quatre ambulanciers de plus, ce qui permettra à la province d'ajouter une autre ambulance à Brandon;

que le gouvernement s'est nouvellement engagé à améliorer davantage les services de santé à Brandon en agrandissant et en modernisant l'aide médicale du Centre de santé régional de Brandon, en augmentant de 25 % le nombre de lits et en étendant les soins de santé à domicile pour mieux répondre aux besoins des aînés et de leurs familles,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse les progrès réalisés pour améliorer l'accès à des soins de santé à Brandon;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer de s'appuyer sur les progrès qu'il a réalisés afin d'améliorer davantage la santé et le bien-être des résidents de Brandon et des régions avoisinantes.

Il s'élève un débat.

MM. CALDWELL et HELWER, M^{me} la *ministre* OSWALD, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. CULLEN interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veuille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (R. Fender, W. Schalla, M. Schalla et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'éviter aux Manitobains un fiasco d'un milliard de dollars. (B. Vandermeulen, M. Vandermeulen, M. Van Dasselaar et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. EWASKO, WHITEHEAD, GRAYDON, PETERSEN et HELWER font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID